


OBJET : À LA VEILLE DE LA SEMAINE DE RELÂCHE

La Prairie, le 17 février 2021 – Tel que prévu au calendrier scolaire, la semaine de relâche se déroulera du 1^{er} au 5 mars 2021. D'ici là, nous tenons à vous préciser certaines informations en lien avec les plus récentes annonces gouvernementales.

Tout d'abord, nous ne pouvons passer sous silence les « Journées de la persévérance scolaire » qui ont lieu cette année du 15 au 19 février 2021. Il s'agit d'une occasion à ne pas manquer pour souligner la résilience de nos élèves, leur grande capacité d'adaptation, leur réussite malgré la pandémie. Sans aucun doute, ils sont persévérants! Nous remercions aussi chaleureusement nos équipes-écoles qui par leurs gestes, leur grande générosité et leur dévouement font réellement un  dans leur réussite.



Résultats du 1^{er} bulletin

Les efforts des élèves et du personnel portent fruit puisque les résultats au premier bulletin de l'année scolaire nous témoignent que, de façon générale, les données sont comparables à celles de l'année passée.

Votre collaboration est précieuse pour soutenir la réussite scolaire et nous vous en remercions grandement. Nous mettons à la disposition de toutes et de tous une page Web appelée [Ressources particulières pour les parents](#) présentant des références pouvant être utiles pour appuyer l'organisation à la maison, avoir des trucs pour diminuer l'anxiété et le stress, expliquer et rassurer les enfants, épauler les élèves à besoins spécifiques et plus encore! Des organismes partenaires peuvent également être contactés en tout temps, notamment [Alloprof](#) pour poursuivre l'exploration des matières scolaires, [Tel-jeunes](#) et la [LigneParents](#) lorsque la nécessité de parler se fait sentir.

De plus, suivant l'analyse de la réussite de leurs élèves, les équipes-écoles veilleront à vous communiquer le soutien apporté aux élèves qui éprouvent des difficultés. Selon les ressources disponibles, cette aide sera organisée sous plusieurs formes afin de répondre à leurs besoins.

Pondération

Le premier bulletin de l'année scolaire a une pondération de 35 % et est disponible sur [Mozaïk-Portail](#). Le deuxième bulletin, prévu en fin d'année, comptera pour 65 %. Cette modification vise à permettre aux élèves qui auraient eu des difficultés plus importantes durant les premiers mois de l'année scolaire d'augmenter leurs chances de réussite.

Étant donné les conditions actuelles, nous vous rappelons également que les épreuves ministérielles au primaire et au secondaire sont annulées pour l'année scolaire 2020-2021.

Le CSSDGS toujours en zone rouge : continuons de protéger nos écoles!

Pendant la semaine de relâche, nous vous invitons à vous amuser dehors autant que possible et à demeurer prudents en tout temps afin de continuer de protéger nos écoles! À cet effet, nous vous invitons à visiter [le site Web du gouvernement du Québec](#) pour connaître les consignes sanitaires en vigueur.

Service de garde d'urgence en milieu scolaire

Pour la semaine de relâche, soit du 1^{er} au 5 mars, il n'y aura pas de services de garde réguliers. Cependant, le CSSDGS mettra à la disposition des parents occupant les emplois faisant partie de la liste des emplois et services prioritaires et qui n'ont aucune autre alternative, 10 services de garde d'urgence (SGU) pour cette période. Seuls les enfants de ces parents pourront les fréquenter. La liste de ces emplois sera disponible à compter du 19 février 2021 sur le site [Québec.ca](http://Quebec.ca).

Les parents concernés devront remplir le formulaire d'inscription pour réserver une place, aussi disponible sur le site [Québec.ca](http://Quebec.ca) entre le 19 et le 26 février 2021.

Voici les lieux des SGU en milieu scolaire de notre territoire :

- | | |
|--|---|
| • École Notre-Dame-Saint-Joseph (édifice Saint-Joseph) à La Prairie | • École alternative des Trois-Sources à Châteauguay |
| • École des Moussaillons-et-de-la-Traversée (édifice de la Traversée) à Saint-Philippe | • École Gérin-Lajoie à Châteauguay |
| • École des Bourlingueurs à Sainte-Catherine | • École Saint-René à Mercier |
| • École Piché-Dufrost à Saint-Constant | • École Saint-Michel-Archange à Saint-Michel |
| • École alternative des Cheminots à Delson | • École Daigneau à Napierville |

Déclaration des cas de COVID-19

D'ici à la semaine de relâche, si vous ou votre enfant pensez avoir été exposé à la COVID-19 ou présentez des symptômes s'apparentant à la COVID-19, il est important de **rester à la maison** et de remplir l'[outil d'autoévaluation](#) des symptômes du gouvernement, puis suivre les indications. Si la Santé publique vous confirme un résultat positif à un test de la COVID-19, nous vous invitons à contacter aussitôt l'école fréquentée par votre enfant pour l'informer.

Pendant la semaine de relâche, pour permettre au CSSDGS d'appuyer efficacement la Santé publique, nous vous demandons de nous informer aussitôt d'un résultat positif à la COVID-19 par le biais de [Mozaïk-Portail](#). **Pour déclarer un cas, rendez-vous dans le dossier de votre enfant sur Mozaïk-Portail. Dans l'onglet Ressources/Général, vous trouverez le formulaire à remplir à cet effet.** Une fois que les informations au sujet du diagnostic auront été transmises à partir de cet endroit, si des consignes particulières de la Santé publique devaient vous être communiquées, elles vous seraient transmises par courriel. Si vous avez des questions, vous pourrez les poser en composant le numéro suivant : 1 877 644-4545. Merci de respecter cette procédure pour la période du 1^{er} au 7 mars puisqu'il s'agit d'un enjeu important de santé publique et qu'il en va de la traçabilité des cas. Ces informations sont plus qu'importantes pour freiner la propagation.

La Direction générale